



Secrétariat Général

Direction générale des  
ressources humaines

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Concours du second degré – Rapport de jury**

**Session 2013**

**CAPES RESERVE ET CAER CAPES RESERVE**

**ALLEMAND**

**Rapport de jury présenté par Norbert Biscons  
Président de jury**

**Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury**

## SOMMAIRE

Avant-propos	p 3
Composition du jury	p 5
Rapport sur l'épreuve d'admissibilité (RAEP)	p 6
Rapport sur l'épreuve d'admission	p 11
Annexe : Exemples de sujets de l'épreuve d'admission proposés en 2012	p 13

## Avant-propos

La première session du CAPES et du CAER-CAPES réservés a donné des résultats encourageants à plusieurs points de vue :

- **au niveau du rapport entre le nombre de candidats et le nombre de postes :**

Le jury a pu évaluer :

87 RAEP des candidats ayant concouru pour les 35 postes du CAPES réservé

91 RAEP des candidats ayant concouru pour les 11 postes du CAER-CAPES réservé

Sur la base de l'évaluation des RAEP, le jury a retenu :

75 candidats pour l'épreuve d'admission du CAPES réservé

33 candidats pour l'épreuve d'admission du CAER-CAPES réservé

Sur les candidats retenus, compte tenu du fait que certains d'entre eux avaient, entre temps, été reçus au CAPES interne et au CAER-CAPES interne :

57 candidats admissibles au CAPES réservé se sont présentés aux épreuves orales

21 candidats admissibles au CAER-CAPES réservé se sont présentés aux épreuves orales

Les deux concours réservés sont donc sélectifs, notamment en ce qui concerne le CAER-CAPES.

- **au niveau de la qualité des résultats enregistrés :**

Même si le jury n'a pas entendu que de bonnes prestations, le nombre de ces dernières a été suffisamment important pour pourvoir tous les postes dans des conditions très satisfaisantes. Les notes maximales et minimales, ainsi que les moyennes obtenues par les candidats déclarés admis, en font foi :

	<b>CAPES</b>	<b>CAER-CAPES</b>
Note du 1 <sup>er</sup> admis	<b>20/20</b>	<b>20/20</b>
Note du dernier admis	<b>9,25/20</b>	<b>16/20</b>
Moyenne obtenue par les candidats admis	<b>15,46/20</b>	<b>17,57/20</b>
Moyenne obtenue par tous les admissibles	10,79/20	13,45/20
Note la plus basse	03,75/20	07/20

Ce tableau appelle trois remarques :

- Les notes d'un concours ont pour objet de classer les candidats en fonction d'une évaluation qui prend en compte, sous forme de points de score, les compétences attendues d'un professeur d'allemand dans le système scolaire français du 2<sup>nd</sup> degré. Ces compétences sont mentionnées dans les rapports qui suivent, relatifs à l'épreuve d'admissibilité et à l'épreuve d'admission. L'ensemble des points de score est ensuite converti en note sur 20. Parmi ces compétences, la maîtrise de la langue allemande ainsi que l'aptitude à organiser l'enseignement et à mettre en place des apprentissages

conformément aux objectifs fixés par les programmes, sont déterminantes. Mais d'autres compétences sont également prises en compte, telle que la culture générale de germaniste, la maîtrise de la langue française (les 2/3 de l'épreuve orale se déroulent dans cette langue) et l'aptitude à intégrer l'enseignement de l'allemand dans le cadre de la formation générale de l'élève.

- Le jury n'hésite pas à utiliser toute l'échelle de notation de 0 à 20.
- Si le jury a eu plaisir à écouter des prestations de qualité, sanctionnées par de bonnes, voire de très bonnes notes, il a également eu affaire à des candidats qui s'étaient mal informés et par voie de conséquence mal préparés aux épreuves du concours. Cette remarque vaut pour le RAEP et pour l'épreuve orale.

En conclusion, nous tenons à féliciter les candidats déclarés admis et invitons les candidats malheureux à lire les pages suivantes, dans lesquelles ils trouveront des conseils pour se préparer aux concours de la session 2014. C'est bien dans cet esprit d'aide que ces rapports ont été rédigés. Que leurs auteurs en soient remerciés, et que soit remercié également le lycée Georges Frêche de Montpellier pour la qualité de son accueil, qui a permis aux concours de se dérouler dans les meilleures conditions.

Katharina Muehlke  
Vice-présidente

Norbert Biscons  
Président

## **Composition du jury**

M. BISCONS Norbert, IA-IPR, président

Mme MUEHLKE Katharina, IA-IPR, vice-présidente

Mme AUPY Cécile, professeur

Mme BELIEN Sabine, professeur

Mme BOVYN Françoise, professeur

Mme BREHIER Mélanie, professeur

Mme CHABRANT Sylvie, professeur

Mme DELBECQ Kerrin, professeur

M. MINART Wandrille, professeur

Mme NITZE Sophie, professeur

Mme ROBERT Jutta, professeur

M. ROCHES Alain, professeur

M. ROPITAL Michel , professeur

## **Épreuve d'admissibilité**

La nature même de l'épreuve a induit une grande diversité de contenu des dossiers, tant dans la présentation des parcours professionnels, que dans les séquences proposées. Le jury en a naturellement tenu compte dans ses évaluations, en valorisant les aspects positifs et la cohérence de chaque dossier.

Mais au-delà de cette nécessaire diversité, certaines exigences sont attendues, que le présent rapport a pour but de rappeler.

### **La présentation du dossier.**

Le dossier présenté doit comporter trois parties de format ainsi défini :

- une première partie de 2 pages dactylographiées maximum, dans laquelle le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel dans le domaine de l'enseignement, que ce soit dans les domaines de la formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage), ou bien de la formation continue des adultes.
- une seconde partie de 6 pages dactylographiées maximum, dans laquelle le candidat expose et analyse une séquence d'apprentissage qu'il a mise en œuvre, en lien avec les programmes et les objectifs de l'enseignement de l'allemand, adaptée au niveau et au public de ses élèves.
- une annexe n'excédant pas 10 pages, présentant documents ou travaux en lien avec l'activité décrite.

Chacune de ces parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur format de papier 21x29,7, avec des marges aux dimensions suivantes :

- droite et gauche 2,5 cm
- en-tête et pied de page 1,25 cm

Enfin, chaque dossier doit comporter une attestation par le chef d'établissement de l'authenticité de la séquence pédagogique décrite.

Les dossiers présentés lors de cette session 2013 ont très largement répondu à ces attentes formelles (mise en forme et code graphique), mais il est nécessaire de préciser que le jury a pénalisé les candidats qui ne s'y sont pas pliés. Généralement, une confusion dans la mise en page était le reflet d'une confusion dans la construction de l'exposé, et le soin apporté à la présentation et à la lisibilité du dossier reflète le souci de clarté du candidat. Une césure claire entre les deux parties du dossier ainsi que la numérotation systématique des pages facilitent la lecture. Le jury a relevé que les bons dossiers comportaient un sommaire, et développaient clairement le contenu de l'analyse en référence aux sous-parties annoncées.

Le jury ne saurait que trop recommander par ailleurs de soigner le niveau de langue utilisée, la correction de la langue française étant à ce niveau exigible, et d'adopter un style certes soutenu, mais clair et précis, excluant toute envolée lyrique, qui n'apporte aucune plus value. Il n'est pas inutile de rappeler que la correction orthographique, syntaxique et typographique est de rigueur, et qu'une ou plusieurs relectures, éventuellement par des tiers, peuvent s'avérer utiles.

Il est attendu de candidats se destinant à enseigner l'allemand une maîtrise rigoureuse de cette langue. La présence d'erreurs graves est réhabilitaire. Ainsi le terme « *Arbeitsklasse* » figurant en en-tête d'une évaluation donnée aux élèves, ou bien encore l'introduction du verbe « *möchten* ». Le jury rappelle qu'il n'est pas utile dans l'exposé de traduire à son intention les termes allemands.

Enfin, les documents joints en annexes se doivent d'être lisibles, soignés et référencés. Le jury rappelle qu'ils doivent se rapporter uniquement à la séquence présentée, et qu'il est inutile de joindre des photocopies de pièces d'identité, ni des documents administratifs tels que des arrêtés de nomination. De même, des coupures de presse sans rapport avec la séquence présentée n'ont pas leur place. Il a été déploré que certains candidats fassent parfois référence à des annexes non jointes, ou joignent des annexes sans y faire référence dans leur exposé, ou encore que des annexes jointes ne soient pas en cohérence avec l'activité annoncée. Les travaux d'élèves sont des pièces jointes particulièrement éclairantes, sans nécessairement les limiter aux productions liées à la tâche finale.

Enfin, la référence aux sources des documents joints est indispensable (extraits de manuels par exemple).

### **Première partie, exposé du parcours professionnel :**

En ce qui concerne les éléments du parcours de formation, il est attendu des candidats qu'ils exposent d'une façon claire et précise d'une part leurs expériences concrètes, et d'autre part les pistes qu'ils explorent dans un objectif de formation. Le jury a valorisé l'engagement des candidats dans l'enseignement de l'allemand, mais aussi au sein de l'équipe pédagogique, et au-delà dans la vie de l'établissement. Ainsi plusieurs candidats ont-ils fait part du profit tiré de l'observation de cours de collègues, d'échanges entre collègues, ou encore d'une journée d'information, de lectures de textes et d'ouvrages (autoformation), etc. Il est attendu qu'ils exposent le bénéfice qu'ils en ont retiré, en y faisant éventuellement pertinemment référence lors de la présentation de la séquence.

Il est important de préciser ici que les références dans cet exposé aux domaines sans rapport direct avec l'exercice de la profession sont à proscrire. Le passage suivant était ainsi inutile : « Plutôt douée pour l'escalade, et très à l'aise en haute montagne, j'ai pu souvent bénéficier de l'expérience d'alpiniste chevronnée qui prenait plaisir à faire découvrir un monde caché ».

### **Deuxième partie, présentation de la séquence pédagogique :**

Le jury relève une confusion récurrente entre les termes de « séance » et « séquence », et rappelle ici qu'une séquence est un ensemble de séances articulées entre elles et agencées en vue d'atteindre les objectifs fixés par les programmes, les activités de chacune des séances (tâches intermédiaires) étant organisées en un parcours orchestré par le professeur, de manière à ce que les élèves acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires à la mise en oeuvre de la tâche finale. Les dossiers présentant une séquence clairement organisée autour de séances identifiables ont été valorisés.

Les candidats ont le libre choix de la séquence présentée, le jury est attentif à ce que ce choix soit argumenté et s'inscrive en cohérence avec les objectifs de l'enseignement de l'allemand.

Il est attendu des candidats qu'ils présentent une séquence d'enseignement de façon

cohérente, en annonçant les objectifs fixés, tout en manifestant la capacité à les mettre en oeuvre au travers d'activités langagières clairement différenciées, et en tenant compte des besoins des élèves. Les pré-requis nécessaires par exemple n'ont été que très rarement énoncés. Il est pourtant indispensable que le professeur, en fonction de sa classe, soit à même de synthétiser le parcours accompli, afin de déterminer celui qu'il lui faut mettre en oeuvre pour faire progresser ses élèves. La présentation de séquence faite par cette candidate a prouvé son aptitude à construire la progression de ses élèves: "Pour permettre aux élèves de réaliser cette EOI (expression orale en interaction), il faut mettre à leur disposition le lexique lié au thème du voyage, du séjour à l'étranger, de l'émigration, revoir l'expression de la préférence et du refus, revoir les expressions de prise de position, revoir l'utilisation du parfait et du prétérit, et introduire le passif au passé".

Il est indispensable de présenter clairement le cadre dans lequel la séquence a été proposée : classe cible, objectif et inscription dans une progression détaillée, en lien avec les textes officiels en vigueur. Il est par conséquent impensable de présenter une séquence sans énoncer la classe à laquelle elle est destinée. La présentation d'une séquence trop ancienne semble un choix peu pertinent, ainsi que le choix d'une première séquence dans une classe de débutants, qui ne permet pas au candidat de présenter son travail en amont.

Pour les niveaux du lycée, la problématisation autour des notions est indispensable et a souvent fait défaut. Rappelons qu'en classe de seconde « l'art de vivre ensemble » se décline en trois notions : mémoire (héritage et ruptures), sentiment d'appartenance (singularités et solidarités) et visions d'avenir (créations et adaptations), B.O.E.N. Spécial N°4 du 29 avril 2010. Pour le cycle terminal (classe de première et de terminale), l'entrée « gestes fondateurs et mondes en mouvement » se fait à travers les quatre notions suivantes : lieux et formes du pouvoir, l'idée du progrès, mythes et héros et espaces et échanges, cf. B.O.E.N. Spécial N°9 du 30 septembre 2010.

**La tâche finale** doit être annoncée au début et située dans un niveau de compétence adapté à la classe. Le jury note à ce propos un problème récurrent de terminologie. Ainsi « lire » ne saurait être l'intitulé d'une tâche.

La description doit clairement préciser quels sont les enjeux et le(s) destinataire(s) de la tâche. Il n'est par exemple pas pertinent de proposer aux élèves la réalisation d'un dépliant en allemand sur une ville allemande destiné aux parents des élèves français. Cet autre exemple par contre révèle une démarche actionnelle bien construite : la classe, dans le cadre d'un échange scolaire, est destinataire d'un mail venu d'Allemagne pour demander des recettes de cuisine.

Les bons dossiers sont ceux dans lesquels les activités sont pensées en fonction de la réalisation de la tâche finale, avec une progression lisible à tout moment, y compris par les élèves.

Il n'est pas réhébitorique de présenter une séquence extraite d'un manuel, sans reproduire la démarche décrite dans le livre du professeur. Il s'agit d'en faire une présentation analytique, la démarche et les choix personnels opérés devant être clairement explicités.

La justification des choix didactiques et pédagogiques opérés, en lien avec les objectifs fixés, ainsi que la capacité d'analyse réflexive sur le contenu des activités menées, ont été particulièrement valorisées. Il est attendu que les candidats fassent preuve de distance critique, sans pour autant tomber dans le dénigrement systématique des pratiques exposées : le dossier a pour but de mettre en valeur la pratique professionnelle et la réflexion didactique et pédagogique qu'elle suscite. Dans cette perspective, la volonté de proposer des pistes d'amélioration des pratiques en fonction des difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre a

été valorisée.

Toute référence à une activité doit être étayée de son contenu précis. Ainsi : « nous avons fait ensuite une compréhension de l'oral » ne saurait suffire. Une analyse argumentée est ici nécessaire qui permette de répondre aux questions : Dans quel but ? Quelle a été la mise en œuvre ? Il ne s'agit donc pas seulement de décrire linéairement des activités, mais de les analyser : pourquoi la mise en œuvre de l'activité décrite à ce moment-là de la séquence ? La description détaillée des activités ne doit toutefois pas tomber dans l'excès, comme dans l'exemple suivant : « Je pointe du doigt un élève en lui disant « Du ? Deiner Meinung nach ? »

Dans les descriptions de séquences évaluées, le jury a relevé une confusion entre les termes "enseignement" et "apprentissage". La perspective de l'élève a ainsi été trop souvent délaissée au seul profit de la mission de l'enseignant. Les candidats sont amenés à formuler clairement ce que les élèves ont consolidé ou acquis, quels bénéfices ils ont tiré de la séquence. Cette partie analytique a souvent manqué aux dossiers, qui ne distinguent que trop rarement la mission d'enseignement et l'apprentissage. L'intitulé complet du CECRL fait pourtant clairement mention de ces trois dimensions indissociables : « Apprendre, enseigner, évaluer »

La présentation de l'évaluation des acquis des élèves en fin de séquence fait partie intégrante de la construction d'une séquence. Le jury a noté sur ce point la confusion faite entre entraînement et évaluation. Les candidats ne distinguent pas toujours quelles stratégies sont mises en œuvre pour l'entraînement et pour l'évaluation de la compréhension de l'oral notamment. Se contenter de proposer aux élèves un « richtig/falsch » ou et de le corriger en commun est une activité d'évaluation, qu'elle soit notée ou pas. Le jury rappelle que l'entraînement consisterait alors, pour les activités langagières de réception, au-delà du simple repérage, à construire du sens en mettant en relation les éléments pertinents relevés, à formuler des hypothèses, les infirmer ou les confirmer, etc. En effet, il est capital d'impliquer les élèves dans ce processus cognitif en les aidant à construire une attente (« Erwartungshaltung »). On pourra très utilement consulter dans les CRDP les cahiers « Aide à l'évaluation pour la seconde générale et technologique » datant des années 90. Ces outils construits pour établir des groupes de modules en langues vivantes n'ont rien perdu de leur pertinence didactique et montrent le type d'exercice qui concourt à l'entraînement d'une activité langagière. (cf. Circulaire dans le B.O. N° 23 du 6 juin 1996, intitulée « Évaluation en seconde- année scolaire 1996-97, page 1639.)

Le jury rappelle, en revanche, qu'il n'est pas nécessaire que toutes les activités langagières soient mises en œuvre lors d'une séquence, mais que les candidats doivent opérer un choix justifié et le mettre en perspective tout au long du parcours construit. Il est fait rappel de la nécessaire adéquation entre les supports et les activités langagières qu'ils servent à entraîner ou évaluer. Cette candidate a clairement énoncé son choix dans sa séquence : "L'activité langagière ciblée est l'expression orale. Les élèves auront pour tâche finale un jeu de rôles".

Enfin, la place faite à la langue cible doit être clairement définie. Il est inquiétant de constater que certains candidats considèrent la traduction du document en français comme un préalable aux activités de compréhension de l'écrit. Cette candidate, présentant une séquence réalisée dans une classe de Troisième LV2, a montré la conscience qu'elle avait de

l'importance de la place de l'allemand "Le cours se déroule en allemand, même s'il est nécessaire de le rappeler lors de la mise en activité des élèves, qui ont inmanquablement recours à leur langue maternelle (...) Les expressions sur les formes de travail et de gestion de l'espace à ce stade de l'année sont connues : "Bildet Zweiergruppen/ Vierergruppen!"

## **Épreuve orale d'admission.**

Les RAEP n'étant pas évalués au moyen d'une note chiffrée, cette seule épreuve orale va déterminer le classement des candidats, et donc leur admission ou leur non-admission. Il est donc essentiel que les candidats s'y préparent sérieusement.

### **1. Modalités de l'épreuve :**

Les candidats disposent d'un temps de préparation d'une durée de 30 minutes.

D'une durée totale de 60 minutes, l'épreuve est complexe de par sa forme d'une part, et son fond d'autre part.

Composée de deux parties, elle se déroule en français pour 2/3 du temps, et en allemand pour 1/3. Cette épreuve permet au jury d'évaluer chez les candidats d'une part leur maîtrise de la didactique de l'allemand, de la pédagogie, et des enjeux du système éducatif français (connaissance des programmes, du projet éducatif global de l'élève). D'autre part, le jury évalue les compétences linguistiques en français comme en allemand, ainsi que les connaissances des réalités des pays de langue allemande.

### **2. Déroulement de l'épreuve :**

#### **Première partie :**

- Lors de la première partie, d'une durée totale de 30 minutes, le candidat dispose de 10 minutes pour présenter en français son RAEP. Il est attendu des candidats qu'ils en aient une bonne connaissance. L'exposé de la séquence présentée dans le RAEP doit être construit et rigoureux. Aussi, quand certains candidats ne se souviennent pas de la mise en œuvre de leurs séances ou se montrent incapables de donner des exemples concrets, cela jette un doute sur le sérieux accordé à cet entretien ou sur l'existence réelle de l'expérience relatée. Il ne paraît pas superflu de rappeler aux candidats que cet entretien leur demande de la préparation.
- A l'issue de cet exposé, le jury s'entretient 20 minutes avec le candidat, toujours en français, sur la séquence présentée. Au cours de cet échange est évaluée la maîtrise de la didactique, de la pédagogie, des programmes, du système éducatif. Les questions posées alors sont destinées à aider le candidat à approfondir certains éléments, également à envisager éventuellement de nouvelles perspectives. Est évaluée alors la capacité réflexive sur la pratique professionnelle.

#### **Seconde partie :**

- Le candidat dispose de 10 minutes pour répondre en français à une question posée par le jury, dont il prend connaissance lors du temps de préparation préalable. Cette question, en lien avec les éléments contenus dans le RAEP de chaque candidat, est liée à la culture de la discipline ainsi qu'à la culture institutionnelle. La dimension didactique, objet de la première partie, n'y est plus abordée. Le candidat doit faire la preuve de ses connaissances en matière de programmes et d'enjeux du système éducatif.

- S'ensuit un **entretien avec le jury de 20 minutes en langue allemande**. Lors du temps de préparation, le candidat aura pris connaissance d'un sujet proposé par le jury, en lien avec le fond de la séquence présentée. Le sujet ne porte pas sur des questions de didactique, qui font l'objet de la première partie. A été ainsi proposé le sujet suivant : "Vous serez invité, entre autres, à développer et à approfondir vos connaissances relatives à l'image que les Allemands ont d'eux-mêmes" Ou encore : "Vous serez invité à développer et approfondir vos connaissances sur le caractère multiculturel de la société allemande".

**Le sujet donné n'est qu'une amorce de discussion**, et il sera élargi lors de l'entretien. Enseigner l'allemand suppose, bien qu'il s'agisse d'un concours sans programme, la maîtrise de connaissances culturelles sur les pays de langue allemande, qui dépassent les simples connaissances empiriques. Le jury n'attend pas que les candidats soient des spécialistes des sujets retenus, mais il est indispensable, pour se préparer à l'épreuve, de se tenir au courant de l'actualité, de regarder la télévision allemande, d'utiliser l'internet (par exemple le site de la *Deutsche Welle*), et de séjourner en Allemagne pour rafraîchir sa perception du pays. Les domaines abordés sont très nombreux, et vont au-delà de la dimension des cours avec les élèves : littérature, musique, architecture, société, histoire, politique, etc...

### **3. Conseils aux futurs candidats :**

Les candidats doivent être convaincus de la bienveillance du jury, qui ne veille par ses questions qu'à valoriser les prestations, et à les encourager à envisager d'autres perspectives

Il est conseillé aux candidats, lors de la préparation, d'organiser clairement leurs notes, afin d'éviter la panique liée à la mauvaise relecture. Il est conseillé de ne pas hésiter à se reprendre, s'il en est besoin.

Lors de cette épreuve, comme dans le cadre de la classe, le candidat se doit d'adopter une posture convenable et un niveau de langue adapté à la mission éducative qui incombe à l'enseignant. Le registre négligé est absolument proscrit, la correction et la richesse de la langue, française et allemande, est une des conditions de réussite de l'épreuve.

Afin d'être à même de développer de façon satisfaisante leur exposé dans la seconde partie de l'épreuve, les candidats auraient tout intérêt à manifester une bonne connaissance des différents aspects du cadre institutionnel dans lequel se déploie leur activité pédagogique et didactique: organigramme de l'établissement, mission des différents intervenants, rôle des instances ainsi que des partenaires, aspects transdisciplinaires, cadre juridique etc.

## **EXEMPLES DE SUJETS**

# CAPES RESERVE D'ALLEMAND SESSION 2013

## EPREUVE ORALE D'ADMISSION

**Nom du candidat :** (candidat ayant présenté dans son RAEP une séquence réalisée en collège sur l'orientation)

L'épreuve comporte deux parties.

### 1. Première partie de l'épreuve

- A. Vous disposez de 10 minutes pour **présenter oralement votre RAEP en langue française.**
- B. Cet exposé sera suivi d'un **échange de 20 minutes, en langue française,** avec le jury. Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier.

Durée de la première partie : trente minutes maximum.

### 2. Seconde partie de l'épreuve

- A. Exposé de 10 minutes **en français**

Vous disposez de 10 minutes pour répondre en français à la question suivante :

En quoi la question de l'orientation et de la formation professionnelle contribue-t-elle à la construction des compétences du socle commun et en quoi s'inscrit-elle dans le programme d'allemand du niveau de classe concerné?

- B. **Entretien de 20 minutes avec le jury en langue allemande**

Vous serez invitée, entre autres, à développer et approfondir vos connaissances relatives à la formation professionnelle et à la situation de l'emploi en Allemagne.

Durée de la seconde partie : trente minutes maximum.

# CAPES RESERVE D'ALLEMAND SESSION 2013

## EPREUVE ORALE D'ADMISSION

**Nom du candidat :** (candidat ayant présenté dans son RAEP un travail sur les contes avec une classe de collège)

L'épreuve comporte deux parties.

### 1. Première partie de l'épreuve

- A. Vous disposez de 10 minutes pour **présenter oralement votre RAEP en langue française.**
- B. Cet exposé sera suivi d'un **échange de 20 minutes, en langue française,** avec le jury. Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier.

Durée de la première partie : trente minutes maximum.

### 2. Seconde partie de l'épreuve

- A. Exposé de 10 minutes **en français**

Vous disposez de 10 minutes pour répondre en français à la question suivante :

En quoi la question des contes et légendes contribue-t-elle à la construction des compétences du socle commun et en quoi s'inscrit-elle dans le programme d'allemand du niveau de classe concerné?

- B. **Entretien de 20 minutes avec le jury en langue allemande**

Vous serez invité, entre autres, à développer et approfondir vos connaissances relatives aux contes, légendes et à la mythologie germaniques.

Durée de la seconde partie : trente minutes maximum.

# CAPES RESERVE D'ALLEMAND SESSION 2013

## EPREUVE ORALE D'ADMISSION

**Nom du candidat :** (candidat ayant présenté dans son RAEP une séquence sur les échanges réalisée avec des élèves de lycée)

L'épreuve comporte deux parties.

### 1. Première partie de l'épreuve

- A. Vous disposez de 10 minutes pour **présenter oralement votre RAEP en langue française.**
- B. Cet exposé sera suivi d'un **échange de 20 minutes, en langue française,** avec le jury. Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier.

Durée de la première partie : trente minutes maximum.

### 2. Seconde partie de l'épreuve

- A. Exposé de 10 minutes **en français**

Vous disposez de 10 minutes pour répondre en français à la question suivante :

En quoi la question de la mobilité contribue-t-elle au projet éducatif global de l'élève au lycée et en quoi s'inscrit-elle dans le programme d'allemand du niveau de classe concerné?

- B. **Entretien de 20 minutes avec le jury en langue allemande**

Vous serez invité, entre autres, à développer et approfondir vos connaissances relatives à la situation de l'emploi et à l'immigration dans les pays germanophones.

Durée de la seconde partie : trente minutes maximum